

# Compte rendu du Conseil d'UFR

## Séance du 30/01/07

### 1) Renouvellement des 3 représentants MCF et du représentant IATOS qui ont quitté le conseil de l'UFR.

Compte tenu des échéances de renouvellement des CSE et des conseils, une élection interne à l'UFR est proposée afin de compléter le Conseil par 3 nouveaux membres MCF et un nouveau membre IATOS.

Organisation du vote : 7 jours pour candidater puis 7 jours pour préparer le vote.

Procurations : 1 par personne qui peut être envoyée par mail.

### 2) Membres extérieurs à l'UFR invités au conseil d'UFR.

Il faut y réfléchir... Les propositions sont les bienvenues. L'objectif est d'identifier des membres extérieurs davantage concernés par l'UFR : par exemple, un CNRS, un représentant d'un lycée voisin, un enseignant-chercheur provenant d'une autre université, un industriel, des membres d'autres UFR (biologie, chimie, mathématiques, sciences humaines...)

### 3) Julien Browaey va proposer de nouveaux statuts pour l'UFR après consultation du bureau des affaires juridiques de l'université.

### 4) Fléchage des postes de professeurs.

Les prochains départs en retraites concernent 21 enseignants-chercheurs nés avant 1950 et 4 entre 1950 et 1955. Mais ce chiffre de 25 comprend des postes en « surnombre » (c'est-à-dire occupés par des enseignants-chercheurs ayant dépassé l'âge limite légal de 65 ans) et dont les supports ne sont pas renouvelés. On attend donc entre 10 et 15 postes sur 10 ans (la plupart dans les 6 prochaines années).

Dans la continuité de la mise en place de l'UFR sur le site PRG, le conseil d'UFR exprime la nécessité de flécher des postes afin d'accorder une priorité à des promotions interne. Pour cela, une nouvelle règle est proposée : un besoin de recrutement de professeur en externe devra être soumis à une analyse approfondie et critique par le conseil scientifique sur au moins deux séances différentes : lors de la première le directeur de laboratoire justifiera le besoin fort de recrutement extérieur et lors de la deuxième sera entendu le président de la commission des spécialistes concernés.

Pour cela, un recensement des MCF est nécessaire, via les commissions de spécialistes : combien de MCF habilités ou qualifiés ou en passe d'obtenir leur HDR. On peut d'ores et déjà estimer ce nombre à une cinquantaine.

Pour définir les fléchages de ces postes de professeur, il est proposé de mettre en place une procédure transparente et la plus consensuelle possible :

- 1- Les CSE proposeront des fléchages sur analyse de dossiers soumis par les MCF qualifiés.
- 2- Une commission mixte, regroupant 5 représentants du conseil d'enseignement et 5 représentants du conseil scientifique, jugera et arbitrera ces fléchages après audition des présidents des CSE.
- 3- Deux représentants de la commission mixte (1 du conseil d'enseignement et 1 du conseil scientifique) viendront présenter ses conclusions au conseil d'UFR qui finalisera les fléchages proposés.

**5) Le conseil scientifique est mandaté pour auditionner les laboratoires associés afin de préparer le document de synthèse quadriennal.**

Ces « auditions » sont prévues par thème avec l'invitation d'experts et elles devraient avoir lieu avant juin.